

Extrait des délibérations

au Conseil départemental

N° CD-2025-5-6-1

Séance du lundi 15 décembre 2025

BUDGET PRIMITIF 2026 - PATRIMOINE ET RAYONNEMENT ALSACIEN

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:

DELATTRE Cécile donne procuration à DEBES Vincent
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis
REYMANN Anne donne procuration à MATT Nicolas
SENE Marc donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie
TENENBAUM Anne donne procuration à PFEIFFER Pascale
VETTER Jean-Philippe donne procuration à MAURER Jean-Philippe

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2025-5-8-3 du 15 décembre 2025 relative à l'adoption du Budget primitif 2026 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission au Patrimoine et Rayonnement alsacien du 28 novembre 2025
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

CONSIDERANT

L'amendement « Soutenir financièrement le fonds culture du contrat triennal » au rapport déposé le 8 décembre 2025 par M. Florian KOBRYN.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Rejette à la majorité l'amendement « Soutenir financièrement le fonds culture du contrat triennal » au rapport déposé par M. Florian KOBRYN.

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- ❖ Inscrit, au titre du Budget Primitif 2026, relatif au patrimoine et rayonnement alsacien, un budget de 20 983 319 € en dépenses et 9 492 085 € en recettes, ventilé comme suit :

Pour la politique Culture et Patrimoine (cf. Annexes 1 et 2)

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 14 431 049 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 5 256 850 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 9 353 325 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 20 000 €,

Pour la politique Europe et transfrontalier (cf. Annexes 1 et 3)

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 295 420 € et une autorisation d'engagement de 0,42 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 0 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 118 760 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 0 €,

Prend note de la répartition de ces montants conformément aux Annexes 1 à 3 de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

1 abstention

KOBRYN Florian

1 non-participation au vote

MATT Nicolas